



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2007

DENOMINATION et NUMEROTATION DE VOIE **« Voie départementale n° 53 »**

Rapporteur : Monsieur Laurent PERIE, Adjoint au Maire, délégué à la Communication et à l'Animation,

Pour répondre aux attentes des administrés, la Ville s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de dénomination et de numérotation des voies.

Afin de mieux localiser les habitations sur le secteur « voie départementale n° 53 » il est nécessaire de faciliter les démarches administratives des habitants, l'acheminement du courrier avec précision, l'accès aux livreurs ainsi que l'intervention des services de secours et d'urgence sur l'ensemble de cette voie

Eu égard à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Collectivité de procéder pour la première fois à la numérotation des habitations.

Il convient dans un premier temps de dénommer la voie concernée. Il s'agit de la partie de la voie Départementale n° 53 située :

- depuis l'intersection de la Départementale 56 et de la route des Gaux jusqu'au croisement chemin des Bruzes (1^{ère} partie) ;
- depuis le chemin des Bruzes jusqu'à l'entrée du lieu-dit En Prades (2^{ème} partie) ;
- depuis l'entrée du hameau jusqu'au croisement de la départementale n° 53 (3^{ème} partie)

Cette voie sur l'ensemble de son linéaire pourrait prendre les appellations suivantes

- **1^{ère} partie : « Route des Bouscarels »**
- **2^{ème} partie : « Route d'Arnauduffe »**
- **3^{ème} partie : « Route de Carmejane »**

Vu l'avis favorable de la commission « Communication, Animation, Commerce et Artisanat » du 9 octobre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de dénommer :

- La portion de voie départementale désignée ci-dessus et de procéder à sa numérotation.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 17 octobre 2007

Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.